

Trésor (M. Drury) indique que c'est exact. Dans un appel à une manifestation organisée en faveur de Vallières, terroriste libéré sous caution, on conclut par: «Vive la révolution, vive Pierre Vallières». Il a circulé un peu partout ces derniers mois en jetant son venin. Il s'est rendu coupable de sédition des dizaines de fois. Mais le gouvernement a-t-il osé le toucher?

• (12.50 p.m.)

M. Woolliams: Non.

Une voix: C'est une honte.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement n'a rien fait. Le ministre de l'Expansion économique régionale connaît certains de ces individus. Chartrand était un de ses amis intimes. Je n'aurais pas soulevé ce sujet si le représentant ne l'avait pas voulu.

L'hon. M. Marchand: Je l'ai limogé deux fois.

Le très hon. M. Diefenbaker: Pourquoi n'avez-vous pas arrêté Chartrand, ces dernières semaines, quand il faisait des déclarations séditeuses et contraires à la loi?

L'hon. M. Marchand: Où est Chartrand en ce moment?

Des voix: Oh! Oh!

Le très hon. M. Diefenbaker: Où se trouvait-il hier soir? Vous n'avez pu le trouver qu'au cours de la nuit. Vous n'aviez pas besoin de tous ces pouvoirs pour l'arrêter. Ne croyez-vous pas qu'un homme qui répand des faussetés semblables...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois rappeler au très honorable représentant qu'il devrait s'adresser à la présidence.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je suis entièrement d'accord avec vous monsieur l'Orateur, mais quand le député cherche à se mettre en vedette, je tiens à ce qu'il y réussisse.

Le ministre dit que si l'on n'a pas arrêté Chartrand avant quatre heures ce matin, ou à quelque heure que ce soit, c'est qu'on ne savait pas où il était. Je lui demande alors si un mandat d'arrestation a jamais été émis à son égard pour sédition? Il était particulièrement choyé par certains membres du gouvernement. Ce n'est qu'à quatre heures ce matin qu'il s'est levé de ses cendres comme le Phénix. Puis-je rappeler au ministre qui m'interrompt que, à maintes reprises, j'ai souligné à la Chambre le danger de faire venir au Canada des révolutionnaires américains qui préconisent la révolution d'un bout à l'autre du pays, qui préconisent l'effusion de sang et la révolution. Rubin, par exemple, a préconisé le meurtre des parents de chacun des membres de son organisation—tuer et tuer, renverser le gouvernement et répandre du sang. Qu'est-ce que le député m'a répondu? Il a dit, ou à peu près: «Après tout, nous croyons à la liberté d'expression».

Si l'on n'a pas arrêté Chartrand, est-ce parce que le gouvernement croyait en la liberté de parole? Non. Le premier ministre (M. Trudeau) s'est efforcé de donner aujourd'hui l'impression qu'une raison d'agir était soudainement apparue et qu'il était profondément indigné. Certes, c'est la première fois qu'il y a des enlèvements, mais que dire des 2,000 livres de dynamite volées récemment, des attentats à la bombe, des attaques contre les chemins de fer et du meurtre de Canadiens innocents? Le gouvernement, sauf dans quelques rares cas où des poursuites ont été intentées, n'a pas bougé. Il a ouvert les portes du Canada, installé le tapis rouge en disant: «Ayez confiance, venez au Canada». Ces gens ont parcouru le Canada pour prêcher les plus diaboliques doctrines. Le premier ministre et le ministre de l'Expansion économique régionale ont répliqué: «Après tout, nous croyons en la liberté d'expression». Est-ce pour cela que le gouvernement n'a pas appréhendé Chartrand? Dans ses discours prononcés librement, il violait les dispositions du Code criminel visant la sédition. Pourquoi n'a-t-on rien fait à ce sujet?

J'ai ici un appel lancé à tous les camarades d'assister au procès de Charles Gagnon. Charles a-t-il été arrêté hier?

Une voix: Oui.

Le très hon. M. Diefenbaker: Quelle coïncidence! Le gouvernement obtient le pouvoir de faire quelque chose, pouvoir qu'il aurait pu exercer n'importe quand, Charlie circule depuis des mois et des mois et le gouvernement savait où il se trouvait. Le ministre dont je parle depuis quelques minutes savait où était Gagnon. L'appel presse les adhérents de remplir la salle du tribunal chaque mercredi. On y déclare: «Tout indique que le jury est sensible à la présence de nombreux partisans au procès».

Je ne tiendrai pas des propos désobligeants à l'endroit de Lemieux car il remplit des fonctions d'arbitre, de pléniopotaire. Mais ses déclarations des derniers mois ont soulevé les gens qu'il veut atteindre pour provoquer une révolution au Canada. Pourquoi l'a-t-on laissé faire? Le gouvernement du Canada accorde à ces gens une liberté absolue. La liberté de parole n'est pas ce que deux ou trois ministres en ont dit. C'est un curieux triumvirat que celui qui est composé du premier ministre, du ministre de l'Expansion économique régionale et, par-dessus tout, de leur conscience, le secrétaire d'État (M. Pelletier).

M. Saulnier a exposé tout cela au comité. Il a souligné que le FLQ s'organisait par l'intermédiaire d'un organisme gouvernemental. Qu'est-il arrivé? Rien. Un an s'est écoulé. On a fait fi des avertissements de ces deux messieurs, le maire de Montréal, personnalité extraordinaire de la vie publique de notre pays, et M. Saulnier, qui ont osé élever la voix. On n'a tenu aucun compte de leurs dires. Maintenant, le gouvernement essaie de nous faire croire que toute cette crise s'est déclenchée soudainement.

Je vais maintenant vous citer quelques-unes des paroles de M. Saulnier. Il a dit: «J'ai fait part de ces faits au premier ministre du Canada en plusieurs occasions.» Quand j'ai répété cela au premier ministre aujourd'hui, il